

D2026-42

## VILLE DU PECQ

### DECISION

#### 1.1 MARCHES PUBLICS

Objet : NV FORMATION – Convention formation gestes et posture petite enfance

Anne-Laure de BROSES, Maire de la ville du Pecq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n°26-3-1 du 1er avril 2026 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, notamment la résiliation et l'application des pénalités, et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur :

- au seuil des procédures formalisées pour les marchés et accords-cadres de fournitures et services
  - à 1 500 000 € H.T pour les marchés et accords-cadres de travaux,
- ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la décision 2026-21 en date du 11 février 2026 concernant la signature d'une convention pour une formation gestes et posture avec la société NV FORMATION,

Considérant la modification des dates de formation,

Considérant la nécessité d'organiser une formation « Gestes et posture » spécifique pour les professionnels de la petite enfance,

Vu le projet de convention établi à cet effet,

#### DECIDE

D'indiquer que la décision 2026-21 est rapportée,

De signer avec la société NV FORMATION, sis(e) 95 avenue du Président Wilson – 93 100 MONTREUIL, une convention pour l'organisation d'une formation « Gestes et posture » pour les professionnels de la petite enfance pour un montant total 1 500 € net.

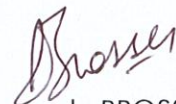
De préciser que la date de la prestation est fixée les 20 mai et 1<sup>er</sup> juillet 2026.

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion.

Le Pecq, le 04/05/2026



Le Maire



Anne-Laure de BROSES

Accusé de réception en préfecture  
078-217804814-20260505-D2026-42-AR  
Date de réception préfecture : 07/05/2026